



HAL
open science

Une double socialisation scientifique en sciences sociales

Gilles Guiheux, Simeng Wang

► **To cite this version:**

Gilles Guiheux, Simeng Wang. Une double socialisation scientifique en sciences sociales : Le cas de chercheurs chinois formés en France. *Perspectives chinoises*, 2018, 2018-4, pp.21-30. hal-03006447

HAL Id: hal-03006447

<https://hal.science/hal-03006447>

Submitted on 17 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une double socialisation scientifique en sciences sociales

Le cas de chercheurs chinois formés en France

GILLES GUIHEUX ET WANG SIMENG

RÉSUMÉ : Cette contribution discute des enjeux épistémologiques de l'internationalisation des sciences sociales à l'épreuve du cas des étudiants de la république populaire de Chine qui viennent se former aux sciences sociales en France et qui retournent faire carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche en Chine. L'objectif est de tester les écarts épistémologiques entre les deux univers académiques et l'existence ou non de difficultés professionnelles dues à une socialisation scientifique multiple. Si l'enquête qualitative révèle bien des écarts, pour autant, l'épreuve de l'insertion professionnelle ne semble pas avoir de dimension proprement épistémologique.

MOTS-CLÉS : internationalisation, sciences sociales, étudiants chinois, France, Chine, socialisation scientifique, épistémologie, enseignement supérieur, recherche.

Introduction

L'internationalisation de l'activité scientifique prend une variété de formes : la participation de chercheurs à des congrès, la poursuite d'études hors des frontières, ou encore la réalisation de programmes de recherche internationaux. Elle s'appuie sur une pluralité de dispositifs : les associations professionnelles, les réseaux scientifiques, les revues, les maisons d'édition, les liens entre établissements universitaires, l'existence de sources de financement dédiés aux projets internationaux, des systèmes de bourses d'accueil pour les pays récepteurs d'étudiants ou de bourses d'envoi pour les pays émetteurs, etc. En comparaison avec les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales sont davantage marquées par les contextes sociaux, politiques et historiques locaux – la langue de travail est, de manière privilégiée, la langue locale et la commande publique est souvent liée à des problèmes propres à la trajectoire du pays – ; en conséquence, on peut faire l'hypothèse que les sciences humaines et sociales ont des épistémologies qui sont plus nationales.

En même temps, les échanges scientifiques internationaux ne se font pas au hasard et ils s'inscrivent au sein de rapports de pouvoir et domination dans le champ intellectuel. Dans l'univers des sciences sociales, Syed Farid Alatas (2003) distingue ainsi trois mondes. Au « centre », figurent les pays qui conçoivent des théories qui se diffusent ensuite dans le monde entier ; ce sont les États-Unis, l'Angleterre et la France. Intensément engagés dans la coopération internationale, ils ont une manière qui leur est propre de faire des sciences sociales. Les travaux sont conduits dans leur langue, sur la base de concepts élaborés localement et selon des agendas de recherche dont ils ont la maîtrise. À l'opposé sont situées des « communautés périphériques » des sciences sociales qui rassemblent des pays qui sont scientifiquement dépendants : ils empruntent leurs agendas de recherche, leurs théories et leurs méthodes aux premiers. Ce sont pour la plupart des pays des Suds. Leur objectif, au début des années 2000, n'est pas de devenir des pays exportateurs mais d'ajuster les agendas de recherche importés au

contexte national. Enfin, entre le centre et la périphérie, figure un espace « semi-périphérique » qui rassemble l'Australie, le Japon, l'Allemagne et les Pays-Bas notamment. Dans une position intermédiaire, ces pays sont certes dépendants du centre, mais ils exercent aussi une influence considérable sur les communautés scientifiques de la périphérie.

Le sens de l'internationalisation des sciences sociales varie donc en fonction de la communauté scientifique nationale considérée. Elle s'inscrit en particulier au sein des rapports historiques de domination entre les Nords et les Suds. Ainsi, les échanges scientifiques internationaux sont souvent ancrés dans la continuité de coopérations construites au cours de l'histoire et, notamment, dans le cadre des rapports entre pays colonisés et pays colonisateurs (Garneau et Mazzella 2013). Cependant, de nouvelles polarisations universitaires émergent qui remettent relativement en question la hiérarchisation des pôles de savoir (Gérard et Cornu 2013 ; Dedieu 2003) : le Maghreb (Mazzella 2009), mais également la Malaisie, la Corée du Sud, Cuba ou encore l'Afrique du Sud. Les savoirs et leur légitimité dans les espaces nationaux sont, parfois tout autant que les critères géopolitiques, au fondement de ces variations de polarités (Gérard et Wagner 2015 : 8).

En outre, les sciences sociales qui se sont diffusées à travers le monde sont méthodologiquement et théoriquement ancrées dans les contextes européen et nord-américain et certaines ne sont pas immédiatement transférables dans des contextes non occidentaux (Kuhn et Weidemann 2010). Une partie des sciences sociales européennes et nord-américaines cherchent, non sans difficultés, à se déprendre de réflexes impérialistes. S'inspirant des reproches adressés à l'eurocentrisme, aux *subaltern studies* et aux *postcolonial studies*, Laurence Roulleau-Berger propose par exemple d'« inventer des sciences sociales post-occidentales » (Roulleau-Berger 2011, 2015). Supposant une participation égale des scientifiques venus d'une variété d'horizons nationaux, une « véritable » internationalisation des sciences sociales implique une réflexion épistémologique, question au cœur du présent article.

Si l'on prend pour exemple le cas des études consacrées, dans le monde occidental, à la Chine, celles-ci ont connu une mutation considérable au cours des trois dernières décennies. Elles ont cessé d'être monographiques ou destinées à un public d'observateurs de la géopolitique mondiale⁽¹⁾. La Chine s'est banalisée et est devenue un objet comme un autre. Les spécialistes de sciences sociales œuvrant sur le terrain chinois mobilisent les mêmes méthodes et des références théoriques proches, qu'ils soient chinois ou étrangers⁽²⁾.

Cette contribution discute des enjeux épistémologiques de l'internationalisation des sciences sociales à l'épreuve du cas des étudiants de la république populaire de Chine qui viennent se former aux sciences sociales en France et qui retournent faire carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche en Chine. Depuis les années 1980, le recrutement des élites en Chine exige de plus en plus un profil « international » du candidat (Derouet *et al.* 2017 : 28). Les séjours et formations à l'étranger durant les études supérieures sont considérés comme bénéfiques et encouragés par les politiques publiques (Huang 2010 : 34). Il s'agit pour les autorités chinoises de faire l'acquisition de savoirs qui permettront de rattraper le retard de développement ; cela est aussi vrai pour les sciences sociales qui doivent formuler des recommandations face aux défis sociétaux auxquels le pays est confronté (urbanisation, migrations, mobilité sociale, etc.). Plus récemment, l'objectif a sans doute changé de nature : il s'agit d'affirmer la Chine comme une puissance scientifique de rang mondial ou, pour reprendre l'expression d'Alatas, comme une nation « centrale ».

La promotion des circulations étudiantes et intellectuelles n'est pas propre à la société chinoise. À l'échelle mondiale, la population d'étudiants hors de leur pays est passée de 0,8 millions en 1975 à 1,7 millions en 1995 et 4,1 millions en 2013 (chiffres Unesco⁽³⁾). Elle a donc été multipliée par plus de quatre en 40 ans. Parmi les facteurs macrosociologiques structurant la mobilité internationale des étudiants, figurent non seulement la libéralisation des services de l'éducation devenus une marchandise, mais également la création de classements mondiaux des établissements universitaires et les politiques publiques d'accueil d'étudiants étrangers, d'immigration et de rapatriement des compétences.

Dans le cas de la Chine, en 2016, ce sont 544 000 citoyens de la République populaire qui étudient à l'étranger⁽⁴⁾ ; 30 000 bénéficient d'un financement de l'État, 16 000 d'un financement de leur entreprise et 482 000 (soit plus de 88 %) s'autofinancent⁽⁵⁾. En 2015-2016, la France se classe au 7^{ème} rang des pays de destination avec 2,8 % des étudiants chinois séjournant à l'étranger, loin derrière les États-Unis (32,9 %), le Canada (12 %), l'Angleterre (9,5 %), le Japon (9,8 %), l'Australie (8,3 %) et la Corée du Sud (6,7 %) ⁽⁶⁾. La population étudiante chinoise en France s'élève à 28 043 individus en 2015-2016, soit près de 10 % de la population étudiante étrangère en France, ce qui place Chine au second rang des pays émetteurs⁽⁷⁾. Au XXI^e siècle, pour le gouvernement chinois, l'envoi des étudiants chinois à l'étranger ne vise plus seulement à faire l'acquisition de savoirs, mais également à contribuer à l'internationalisation de l'enseignement supérieur à leur retour au pays. L'objectif gouvernemental poursuivi est de « faire émerger des universités de classe ou de réputation mondiale et des centres d'excellence capables d'entrer dans la compétition mondiale » (Huang 2007 : 58), autrement dit, désormais de hisser la Chine au rang des plus grandes puissances scientifiques.

À côté des travaux consacrés à l'évolution des relations de domination intellectuelle, d'autres recherches envisagent les mobilités internationales d'étudiants et de scientifiques dans une perspective plus microsociologique, s'intéressant à la diversité des trajectoires et des expériences vécues. Les savoirs

et capitaux accumulés – à l'international ou non – engagent des processus de reproduction ou, à l'inverse, de recomposition sociale (Gérard et Wagner 2015). Hamidou Dia (2015) montre par exemple que les savoirs acquis par certains Sénégalais arabisants leur permettent ensuite une entrée plus aisée au sein des élites nationales. Dans d'autres pays, la reconversion de certaines élites sur la base des savoirs acquis durant une trajectoire internationale de formation, distincts des savoirs locaux, est un phénomène notable. Citons pour exemple les élites politiques ou militaires africaines qui se reconvertissent dans la finance (Bourgoin 2011). Les études des trajectoires sociales des élites nationales révèlent les enjeux nationaux des politiques publiques d'internationalisation et leurs effets attendus ou non en termes de mobilité sociale et d'accès à l'emploi, ainsi que les inégalités en termes de classes sociales entre les mobiles et les non mobiles au sein de chaque pays. À ce titre, il existe une pluralité d'acteurs – gouvernements, établissements d'enseignement, communautés scientifiques, familles et individus – et de logiques d'actions diversifiées et hybrides, superposées et parfois contradictoires, induisant *in fine* des mobilités d'études hétérogènes (Garneau et Mazzella 2013).

La question des enjeux épistémologiques entre sciences sociales chinoises et françaises est posée ici à l'épreuve des trajectoires d'étudiants chinois venus en France poursuivre leur doctorat puis rentrés prendre un poste universitaire en Chine. Ce qui est interrogé, c'est la double socialisation scientifique d'individus qui ont successivement fait l'apprentissage des codes des institutions françaises et chinoises, ou, pour reprendre les termes de Alain Coulon (1997), qui ont une double « affiliation ». Pour certains, ces étudiants sont confrontés à des difficultés majeures qui renvoient au mode d'organisation du doctorat en France⁽⁸⁾. De notre côté, nous nous sommes intéressés aux conditions d'appropriation et de réappropriation de savoirs et de pratiques scientifiques nouvelles, aux modalités d'apprentissage propres à la France d'une part, et aux conditions de l'insertion sur le marché du travail scientifique en Chine d'autre part. L'objectif est de tester les écarts entre les deux univers académiques et l'existence ou non de difficultés dues à une socialisation scientifique multiple : dans quelle mesure un jeune chercheur formé en France de retour en Chine se trouve-t-il dans un état de tension qui serait dû à un environnement scientifique différent des convictions ou des savoir-faire précédemment acquis ?

À la suite d'entretiens exploratoires⁽⁹⁾, un questionnaire ouvert a été transmis à 29 doctorants et docteurs, dont la moitié occupent désormais un

1. On pense ici aux temps de la sinologie savante et des *area studies* développées, dans le cas des États-Unis, avec le soutien des diplomates et des militaires (Szanton 2003).
2. C'est une des leçons des publications de Rocca (2008) et Roulleau-Berger *et al.* (2008).
3. UNESCO, *Rapport de l'UNESCO sur la science*, <https://fr.unesco.org/node/252299> (consulté le 30 avril 2018).
4. 2017 年出国留学趋势报告 (2017 *nian chuguo liuxue qushi baogao*, Rapport 2017 sur l'évolution des études à l'étranger), <http://www.eol.cn/html/lx/report2017/mulu.shtml> (consulté le 30 mars 2018).
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*
8. Ces difficultés supposées ont été dénoncées dans un post de blog : Jean-Louis Rocca, « De la misère des thésards chinois en France », *Médiapart*, 2016, <https://blogs.mediapart.fr/roccabei-jinggmailcom/blog/250516/de-la-misere-des-thesards-chinois-en-france> (consulté le 30 avril 2018). Les épreuves décrites par ces deux auteurs s'apparentent au « temps de l'étrangeté » analysé par Alain Coulon. Les nouveaux venus, qui plus est étrangers, doivent faire l'apprentissage de codes qui définissent l'organisation de l'univers académique qui sont souvent opaques, voire illisibles. Coulon montre que l'étudiant passe successivement par différentes épreuves avant de se sentir « affilié » à son nouvel environnement.
9. Il s'agit d'une dizaine de discussions conduites avec de jeunes collègues diplômés en sciences humaines et sociales (SHS) en France, étant soit en train de chercher un emploi sur le marché chinois du travail, soit déjà en poste.

poste universitaire en Chine⁽¹⁰⁾. Ils ont séjourné en moyenne 7 années en France, un grand nombre d'entre eux étant arrivé pour leurs études de master. Ces séjours sont tous postérieurs à l'année 2000 ; plus de 40 % sont postérieurs à 2010. La grande majorité d'entre eux, 22 sur 29, ont obtenu un financement pour leur doctorat. Les questionnaires ayant circulé via notre réseau d'interconnaissances, près de la moitié (13 sur 29) sont des sociologues⁽¹¹⁾, l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales étant néanmoins représenté. Dans une première partie, en prenant appui sur les données de l'enquête, l'article détaille les acquis spécifiques à la formation universitaire en France. Dans un second temps, il revient sur les conditions de leur valorisation sur le marché chinois du travail académique.

Des acquis spécifiques à une formation universitaire en France

Les questions posées à nos enquêtés permettent d'identifier les acquis spécifiques à une formation universitaire en France, en termes d'apprentissage de méthodes et de concepts, d'exigence de la liberté intellectuelle et d'intériorisation de nouvelles catégories de pensée. Les réponses révèlent les écarts épistémologiques produits par le séjour en France, au regard de ce qu'ils avaient déjà appris en Chine.

Apprendre de nouvelles catégories de pensée

Être formé en France c'est d'abord faire l'apprentissage de la langue française. Comme le souligne l'un de nos enquêtés, parler et écrire le français des sciences sociales, c'est aussi penser autrement (E16) :

Pour moi, ce que j'ai appris de spécial ou d'unique, c'est un langage scientifique, un type de rhétorique, propre à la France. Plus précisément, comment utiliser la langue dans une diversité de circonstances : les prises de parole, la rédaction de la thèse doctorale, les échanges personnels, la publication d'articles, l'enseignement et la formation, etc. [...] La langue, c'est aussi une façon de penser.

Il ne s'agit donc pas seulement de maîtriser de nouvelles techniques d'expression et de persuasion, mais aussi de s'initier à une autre modalité de concevoir le monde, d'abandonner ses habitudes de pensée, un certain conditionnement formé lors de sa première socialisation intellectuelle en Chine. Pratiquer une autre langue, c'est en effet dénaturiser ses catégories de pensée⁽¹²⁾.

La formation à l'étranger, en l'occurrence en France, permet de déconstruire les catégories des sciences sociales à travers le prisme de la nouvelle langue dont ces jeunes chercheurs font l'apprentissage (E16) :

Par exemple le terme que l'on lit souvent d'« identité » une traduction peut être *shenfen* 身份 ou *rentong* 认同 et aucune de ces deux traductions ne traduit correctement la polysémie du terme. D'autres exemples sont « identification », « dynamique identitaire », « subjectivation ». L'expression d'« insertion professionnelle » prend un sens relativement au contexte et à l'arrière-plan historique français, comme par exemple l'importance de l'État-Providence ou de l'emploi public. Mais il n'y a pas de terme correspondant dans le contexte anglo-saxon ou chinois. On peut traduire en anglais par *labor market integration* ou en chinois par *zhíyè rónghe* 职业融合, mais cela ne

sonne pas juste. [...] Il est d'autres exemples de terme français qu'il est difficile d'utiliser pour analyser le terrain chinois. On peut prendre l'exemple de l'analyse de la stratification sociale, dont l'histoire est différente en Chine et en France. Par conséquent, les « catégories socioprofessionnelles » françaises ne peuvent être directement appliquées à la société chinoise. On peut dire la même chose du concept de « cadre » [au sens de l'usage qu'en fait la sociologie française], difficile à appliquer dans des enquêtes sur la société chinoise [où le terme désigne les cadres du Parti].

Le déplacement du contexte chinois au contexte français permet ici de sortir d'une vision substantialiste et essentialisante des concepts des sciences sociales. Comme l'écrit Yves Chevrier, « revisiter, critiquer, des concepts et des taxinomies des sciences sociales qui prennent pour modèles implicites ou explicites des phénomènes, des régularités et des mythes apparus dans l'itinéraire de l'aire historico-culturelle européenne » (Chevrier 2003).

De fait, plusieurs des enquêtés, dont certains ont d'ailleurs une activité de traduction d'auteurs majeurs des sciences sociales françaises en langue chinoise, ont cité pour exemple la difficulté à traduire en langue chinoise des termes de l'anthropologie tels que « religion », « patrimoine », « rite » ou « prix de la fiancée » (E2), ou encore le terme de « réseaux personnels » (E3). Pour prendre l'exemple de la « religion », il existe bien une traduction chinoise, *zongjiao* 宗教, mais celle-ci est une catégorie d'origine occidentale, inadaptée pour décrire la réalité chinoise ; importée au tournant du XX^e siècle dans le cadre de la réorganisation des savoirs, elle a d'ailleurs eu pour effet de contribuer au remodelage du paysage religieux (Gossaert 2007). Inversement, le terme de « réseaux personnels » peut être traduit en chinois par celui de *geren wangluo* 个人网络 mais n'a pas alors la richesse du terme proprement chinois de *renji guanxi* 人际关系 auquel une large littérature a été consacrée (Gold, Guthrie et Wank 2002). Les enquêtés illustrent là par des exemples précis la difficulté à mobiliser des concepts nés dans un contexte européen en contexte chinois.

Si nos enquêtés ont ainsi acquis une claire conscience du caractère contextualisé des outils des sciences sociales, cela ne veut certainement pas dire qu'ils ne s'efforcent pas de mobiliser des concepts qu'ils considèrent comme partagés et pouvant, pour la plupart, éclairer la réalité sociale, où qu'elle soit. L'un d'entre eux exprime sa confiance dans sa capacité à utiliser des outils appris en France sur le terrain chinois : « la plupart des concepts de la sociologie française peuvent être utilisés pour l'étude de la société chinoise après une discussion approfondie » (E16). Ces outils sont aussi souvent liés à des méthodes dont, s'ils en ont fait l'apprentissage en France, ils tenteront d'éprouver la dimension heuristique sur le terrain chinois.

Apprentissage de méthodes et de concepts

Interrogés sur les acquis qui sont, selon eux, spécifiques à leur cursus universitaire en France, nos enquêtés évoquent à la fois des modes d'appréhension des questions scientifiques, des méthodes comme des contenus.

10. Un tableau synthétique de nos informateurs figure en annexe.
11. Nous sommes conscients des effets des propriétés sociales des auteurs (leurs formation, discipline, parcours et statut professionnels, thèmes de recherche, appartenance institutionnelle, etc.) sur le recrutement des enquêtés ainsi que leur profil.
12. Un numéro récent de la revue *Tracés* (« Traduire et introduire les sciences sociales d'Asie orientale », 2017) est consacré à cette problématique dans le cas des circulations entre l'Asie orientale et le monde occidental.

L'exercice d'« un regard et [d'] une pensée critiques » (E1) est un acquis majeur, mais il n'est pas propre au cas français. La pratique de l'interdisciplinarité pourrait l'être davantage. Plusieurs évoquent la possibilité de mobiliser simultanément des concepts empruntés à plusieurs disciplines comme la sociologie, l'anthropologie, l'économie ou la psychanalyse (E1 et E14). Dans le cas de E14, son enquête s'est déroulée en Chine et a porté sur les conditions d'émergence d'organisations non gouvernementales prenant en charge des pathologies ignorées par les institutions publiques de santé. Un autre enquêté (E4) mentionne la possibilité que son établissement lui a offerte de suivre une large palette d'enseignements dans des disciplines périphériques à sa formation principale. « L'interdisciplinarité et des analyses qui combinent diverses théories sont beaucoup plus répandues ici qu'en Chine » dit E23. Nous pouvons voir dans cette pratique de l'interdisciplinarité à la fois un trait de la formation en science sociales telle qu'elle est délivrée en France, mais aussi une caractéristique des travaux qui sont conduits sur une aire culturelle, en l'occurrence sur le monde chinois (si nous faisons l'hypothèse vraisemblable que la plupart de nos enquêtés réalisent des enquêtes sur le monde chinois). C'est en effet l'un des atouts des travaux consacrés à une aire géographique ou culturelle que d'expérimenter la complémentarité des approches, sans être prisonnier des frontières d'une discipline, même si comme le soulignent Elisabeth Longuenesse et François Siino : « pour être véritablement fructueuse, cette démarche doit néanmoins être méthodique et raisonnée, et maîtriser les conditions de sa mise en œuvre » (2005 : 105-6).

Le passage en France permet aux jeunes chercheurs de découvrir de nouvelles méthodes à la fois qualitatives et quantitatives auxquelles ils n'ont pas été tous formés : variété des méthodes d'entretien (E4), observation participante (E6), approche par les récits de vie, techniques d'analyse des données textuelles (E16), exploitation de bases de données et systèmes d'information géographique (E5), méthodes d'enquête qualitatives en général (E22). Le doctorat est en effet conçu en France comme un moment au cours duquel le jeune chercheur soumet ses données de terrain à une multiplicité de traitements ; la maîtrise de méthodes variées de collecte et d'exploitation des données fait partie de la formation.

Certains étudiants, en arrivant en France, découvrent la pratique de l'enquête de terrain (E29), et surtout ils sont invités à conduire une réflexion sur leur posture d'enquêteur. L'un (E1) mentionne l'importance de la subjectivité et de la réflexivité sur le terrain, un autre (E2) souligne son apprentissage d'un « rapport réfléchi à l'objet et à la situation d'enquête ». De manière plus générale, un enquêté (E5) évoque l'apport d'une réflexion épistémologique qu'il ne pratiquait pas jusque-là. La réflexivité s'est imposée comme un impératif à toutes les sciences sociales, notamment dans la lignée des travaux de Pierre Bourdieu (Bourdieu 2003, 2004) : elle impose au chercheur d'appliquer les outils d'analyse à son propre travail biographique et d'effectuer un travail d'auto-analyse. Pour le sociologue en particulier, cette posture consiste à conduire une analyse critique non seulement de sa propre pratique scientifique, mais également des conditions sociales de toute production intellectuelle.

En termes d'outil conceptuel, les jeunes chercheurs rencontrés mentionnent toute une série de concepts auxquels ils ont été initiés en France. Si certains ont été inventés par des auteurs français – « gouvernementalité » (E1), « mémoire collective » (E4, E9) –, ils appartiennent pour d'autres aux acquis des sciences sociales des dernières décennies, et sont utilisés par les historiens, les géographes, les politistes ou les sociologues : « production de l'espace » (E9), « sécularisation » (E4), « hégémonie » (E1), « identité sociale » (E9).

Parmi les auteurs cités comme ceux ayant influencé de manière majeure les parcours intellectuels de ces jeunes chercheurs chinois, figurent des pères fondateurs des sciences sociales françaises ou européennes : Alexis de Tocqueville, Emile Durkheim, Marcel Mauss, Max Weber. L'un des enquêtés souligne que, dans la formation française, un accent plus fort est mis « sur les grandes traditions intellectuelles » (E19). Y figurent également des auteurs majeurs de l'après seconde guerre mondiale dont le rayonnement est pour certains plus national – Paul-Henry Chombard de Lauwe, Henri Coing par exemple, pionniers des études urbaines – et d'autres beaucoup plus global : Michel Foucault, Pierre Bourdieu, Robert Castel. Des sociologues, anthropologues, historiens, juristes ou des économistes encore en activité disposant d'une forte notoriété sont cités : Claude Dubar, François Dubet, Jacques Commaille, Maurice Godelier, Pierre Rosenvallon, Jean Carbonnier ou Robert Boyer. Le passage en France est aussi l'occasion de se familiariser avec des auteurs étrangers connus, tel Ulrich Beck et sa théorie de la modernité, ou Manuel Castells (qui a enseigné à l'École des hautes études en sciences sociales avant de poursuivre sa carrière aux États-Unis) et sa notion de « société en réseaux ». Nous verrons plus loin comment les chercheurs chinois mobilisent ou non ces références dans leur production scientifique de retour en Chine.

Puisqu'une grande majorité des docteurs et doctorants rencontrés travaillent sur des terrains chinois, il est logique que la formation doctorale soit également l'occasion de connaître les spécialistes français de la Chine, là aussi dans une variété de disciplines. Ils citent des historiens – Marianne Bastid, Marie-Claire Bergère, Jacques Gernet, Alain Roux –, un géographe spécialiste de la diaspora chinoise – Emmanuel Ma Mung –, un politiste – Jean-Philippe Béja – et un économiste – Thierry Pairault –, pour ne mentionner que les plus seniors d'entre eux. Nombre d'entre eux citent aussi les chercheurs membres de leur laboratoire ou sous la direction desquels ils conduisent leurs travaux. Nous verrons dans la dernière partie que ces auteurs sont bien appropriés au sens où ils continuent d'être mobilisés de retour en Chine, cités dans les publications, ou mentionnés dans les enseignements. Une autre façon de faire fructifier ces acquis sont les projets de recherche collaboratifs avec des chercheurs français, ou les activités de traductions.

Les exigences de la liberté intellectuelle

Des propos plus généraux sont tenus qui qualifient le système universitaire français. Comparativement à la configuration chinoise, celui-ci offre plus de liberté dans le choix des objets d'étude et des méthodes mobilisées (E3) :

L'environnement professionnel dans un centre de recherche français est très différent de la Chine. Je dispose de plus de liberté pour exprimer mes propres idées à la fois avec mon directeur de travaux et mes collègues.

Cela peut au final justifier le choix de faire sa carrière en France et de ne pas retourner en Chine comme le mentionne E4 :

Je n'ai jamais essayé de trouver un poste en Chine. C'est pour la liberté intellectuelle que je reste en France⁽¹³⁾.

13. E4 est le seul de nos enquêtés qui au terme de son doctorat en France ait choisi de ne pas retourner en Chine.

Selon un autre, « la liberté en matière de recherche est plus élevée » (E12). Il ne fait pas de doute qu'en France, les recherches, en particulier en sciences sociales, sont conduites dans un cadre qui autorise une grande indépendance d'esprit, notamment à l'égard de l'action publique même si l'État est le principal financeur de la recherche scientifique. Dans le cas chinois, la censure et l'autocensure sont des pratiques courantes⁽¹⁴⁾. Les sciences sociales françaises s'envisagent par définition comme des sciences critiques⁽¹⁵⁾. En Chine, une grande part des travaux sont financés sur fonds publics en réponse à des appels d'offres nationaux, provinciaux ou à des commandes de gouvernements locaux, ce sont ainsi essentiellement des rapports d'expertise, contraints dès lors par la ligne politique du moment (Zhang 2008). Un risque de censure plane en permanence dans le cas de perspectives qui mettraient en cause des politiques publiques. Rentrés en Chine, les enquêtés sont amenés à ajuster leurs pratiques de recherche pour se conformer aux normes en vigueur, la liberté intellectuelle étant un principe devant faire l'objet de compromis. Au sujet de cette dernière, des exemples très concrets sont fournis.

Au cours d'un entretien, E29 mentionne un dispositif d'échange qui n'existe pas en Chine :

En France, on a l'habitude de participer à des groupes de discussion sur les concepts, les méthodes de recherche : on met en discussion ce que l'on fait. Alors qu'en Chine, les étudiants n'ont pas ces occasions.

Ce qui est souligné ici, c'est l'existence d'espaces institutionnalisés où le travail est mis en débat. La liberté est aussi celle d'un doctorant relativement à son directeur de thèse, alors que les relations de direction doctorale sont d'une toute autre nature dans le cas chinois puisque le doctorant est souvent financé par le projet de recherche collectif que porte son directeur de thèse et que le jeune chercheur se trouve inévitablement dans un rapport de dépendance. Comme relate l'un des enquêtés (E9) :

Être capable de conduire une recherche sociologique de manière indépendante, voilà une grande différence par rapport à la formation doctorale en Chine. Celle-ci se caractérise par des relations étroites entre le doctorant et son directeur, qui, dans une large mesure, vont jusqu'à une relation de dépendance. Étudier en France a favorisé ma capacité à mener des recherches de manière indépendante.

La différence tient ici à la forme de la relation pédagogique et aux conditions de l'apprentissage où le débat occupe une place significative.

L'un de nos interlocuteurs évoque une expérience relativement courante des doctorants chinois lorsqu'ils sont confrontés à cette liberté qui est aussi un défi (E16) :

Au début de mon doctorat, les problèmes avec mon directeur étaient nombreux. Notre communication n'était pas facile. J'espérais obtenir de lui des réponses très claires à mes questions, mais ses réponses étaient toujours très générales ; il me laisse trouver moi-même ma propre direction, problématiser. En même temps, son niveau d'exigence est élevé et je n'obtenais pas son approbation. [...] Une fois les problèmes formulés, la communication entre nous s'est améliorée. [...] Moi-même, j'ai mûri ; j'ai développé des pistes de recherche de manière indépendante.

Ici le directeur de recherche français attend de son étudiant une autonomie en matière d'élaboration scientifique et une forme de créativité intellectuelle, alors que l'étudiant chinois semble avoir été davantage formé à suivre les directives qui lui sont données par le tuteur.

Un autre enquêté résume en un seul paragraphe la double exigence d'indépendance intellectuelle et de regard critique propres à la formation dispensée en France, qu'il associe à la pratique de l'interdisciplinarité et à l'attente d'une posture objectivée du chercheur, thèmes évoqués plus haut (E21) :

La pensée indépendante et la conscience critique présentes dans la tradition académique française sont relativement rares dans la formation académique chinoise. Parallèlement, dans la réflexion conduite par les sciences humaines françaises, il existe une forte dimension interdisciplinaire, une réflexion sur l'investigation de terrain, le retour à la réalité elle-même et l'intégration de méthodes de recherche pluridisciplinaires, cette réflexion allant jusqu'au niveau de la pensée philosophique. En outre, la pensée scientifique française est plurielle ; partant d'un fait, elle peut prendre une variété de directions [...] alors qu'en Chine, on est très peu formé à ce type de démarche.

Au final, ce qui est ici mis en avant, c'est la variété des possibles que permet une recherche en sciences sociales. Il nous semble qu'il s'agit là en effet de l'un des piliers des sciences sociales telles qu'elles sont pratiquées en France. Ainsi, où que ce soit, les jeunes chercheurs, comme les plus confirmés, sont contraints par les modes actuels d'organisation de la recherche à rédiger des projets qu'ils soumettent à leurs financeurs ou à leurs employeurs ; dans ces documents, ils doivent préciser le cadre théorique mobilisé, les enquêtes à conduire, les hypothèses à tester et les résultats annoncés. Et pourtant la recherche ne saurait être créative que si l'enquête elle-même fait émerger des objets ou des questionnements non identifiés au préalable. Le chercheur doit donc rester attentif et ouvert à des découvertes inattendues ; même si l'enquête est réalisée dans le cadre d'un protocole élaboré à l'avance, elle garde une part d'aléatoire, notamment si elle est de nature qualitative (O'Brien 2006). De même, le hasard intervient aussi dans l'écriture qui n'est pas la simple mise en forme d'une pensée qui coulerait de source (Becker 2002 ; Zaki 2006). Un ensemble de données et de questions peut donner lieu, au moment de l'écriture, à une pluralité de textes. C'est à cette liberté qui doit être conservée tout au long du travail, durant l'enquête comme dans l'écriture, difficile à mettre en pratique, que les jeunes chercheurs rencontrés sont confrontés. C'est ce que dit, autrement, l'un de nos interlocuteurs : « En France, il y a davantage d'espace libre pour les chercheurs » (E26).

D'autres avantages sont mentionnés à une formation universitaire en France : l'accès à des publications plus nombreuses – « en termes d'accès à des ouvrages publiés, les ressources sont plus nombreuses qu'en Chine » (E12) –, une plus forte exposition internationale et « davantage d'occasions d'échanges internationaux » (E26). En fait, la différence est-elle sans doute grande, en France comme en Chine, entre les universités en fonction de leur rang dans la hiérarchie des établissements, de leurs ressources financières

14. Sur les conditions de la recherche dans le cadre du régime autoritaire chinois, voir par exemple Heimer et Thøgersen (2006 : 81-128).

15. Nous envisageons ici le terme de « critique » au sens de la liberté intellectuelle du chercheur et non pas au sens de l'opposition entre « sociologie critique » et « sociologie de la critique », renvoyant d'un côté à une lecture marxiste visant à dévoiler ce que les rapports de domination masquent et de l'autre à une approche pragmatiste considérant à l'inverse uniquement les points de vue des acteurs comme pertinents.

et pédagogiques et de leur notoriété nationale et internationale. Elle est d'autant plus forte en Chine que les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur discriminent officiellement entre les universités : au sommet figurent les établissements d'élite très largement financés par le gouvernement central puis viennent ceux de second, ou de troisième rang, placés sous la tutelle des gouvernements provinciaux et locaux⁽¹⁶⁾.

La compréhension des règles de fonctionnement du système académique français par les jeunes chercheurs venus de Chine ne se fait donc pas sans heurts ni difficultés. C'est le propre de la socialisation au monde universitaire comme l'a montré Alain Coulon, les défis étant encore plus grands pour des étudiants étrangers. Au total, nos enquêtés valorisent un certain nombre d'éléments qui leur paraissent distincts d'une socialisation scientifique purement chinoise : l'acquisition d'un savoir plus inter- que mono-disciplinaire, l'exercice d'une pensée critique et autonome – grâce à des lieux destinés à son expression –, la familiarité – c'est assez attendu – avec de nouveaux auteurs. Reste à considérer maintenant comment nos enquêtés parviennent à se resocialiser dans l'espace académique chinois.

La ré-affiliation au système scientifique chinois

L'enquête fournit des éléments sur les conditions du retour de ces enquêtés en Chine et de leur insertion professionnelle. Celle-ci peut être considérée comme un moment au cours duquel est testée la validité des compétences acquises en France. Elle révèle les avantages et désavantages de leur formation universitaire française.

Les étudiants de retour de l'étranger en concurrence les uns avec les autres

Le marché chinois du travail scientifique a longtemps valorisé les séjours à l'étranger. C'est d'ailleurs pour cela qu'a été créé en 1996 le China Scholarship Council (*Guojia liuxue jijin weiyuanhui* 国家留学基金委员会), institution dépendante du ministre de l'Éducation et qui finance les doctorants à l'étranger⁽¹⁷⁾. L'obligation qui est faite aux récipiendaires des financements de travailler au minimum deux années en Chine au terme de leur doctorat constitue aussi un élément de la stratégie chinoise pour former un corps de scientifiques qui soient parfaitement intégrés aux espaces internationaux et contribue à expliquer l'augmentation du taux de retour des étudiants partis à l'étranger, passé de 70 % dans les années 1990 à près de 100 % de nos jours. Dans certains établissements, des politiques particulièrement radicales ont été mises en place. Dans le cas de E7 par exemple, elle a été recrutée dans une université de premier rang national – où elle a été antérieurement formée – avant même d'avoir soutenu sa thèse en France, en 2011, une année où plusieurs universités d'excellence ont choisi de recruter uniquement des docteurs diplômés à l'étranger.

Sur le marché, les étudiants formés en France sont donc en concurrence avec ceux revenus d'autres pays. Plusieurs des enquêtés (E5, E9) ont estimé que l'avantage comparatif de la France n'est pas si important relativement à leurs homologues de retour des pays anglophones. En supposant que la plupart de ces étudiants conduisent en France des travaux sur leur pays d'origine, pareille considération ne prend son sens que relativement à la position marginale des travaux conduits en France sur la Chine dans l'espace académique international. On en veut pour indice la présence de chercheurs de nationalité française dans les comités éditoriaux de quelques-unes des plus

importantes revues internationales consacrées à l'étude de la Chine contemporaine : 1 sur 20 pour le *China Quarterly*, 1 sur 34 membres pour le *China Journal* ou 2 sur 64 pour le *Journal of Contemporary China*. La présence de collègues d'Amérique du Nord (États-Unis principalement mais aussi Canada) dans ces mêmes comités est massive, respectivement 15, 9 et 40.

La situation évolue aussi rapidement (E9) :

Si vous parlez de la période où peu d'étudiants partent, alors oui les étudiants qui ont obtenu leur diplôme en France bénéficient d'un avantage. Mais au bout d'un moment, la plupart de nos collègues ont tous eu une expérience étrangère, alors, de fait, l'avantage n'est plus aussi évident.

La situation est donc aujourd'hui bien moins facile qu'il y a une dizaine d'années. Conséquence des politiques actives d'envoi à l'étranger, de très nombreux jeunes chercheurs formés hors des frontières nationales se retrouvent aujourd'hui sur le marché de l'emploi. Qui plus est, les critères de recrutement ont changé, « ce qui compte désormais, c'est le niveau des productions universitaires [les publications] dans chaque spécialité » (E2).

Les critères de recrutement fondés sur les publications

Les universités chinoises, en particulier les meilleures d'entre elles⁽¹⁸⁾, ont désormais recours à des critères de sélection qui prennent appui sur les dispositifs hégémoniques sur la scène internationale : les outils de mesure bibliométrique forgés dans l'espace anglo-saxon. C'est ce que reconnaît un enquêté selon qui « le marché [de l'emploi scientifique] est global et le critère est celui de la publication » (E8), précisant que, pour être recruté, il faut impérativement avoir publié dans des revues internationales figurant notamment dans le Social Sciences Citation Index (SSCI)⁽¹⁹⁾.

Cet index est une base de citations créée en 1973 par l'Institute for Scientific Information (appartenant de nos jours à la société Thomson Reuters), qui comprend environ 3 000 revues scientifiques recouvrant 55 disciplines de sciences humaines et sociales. En 2009, d'après les calculs effectués par Michèle Dassa, Christine Kosmopoulos et Denise Pumain (2010 : 8), les revues éditées en France ne représentent que 1,19 % des revues du SSCI avec respectivement 24 revues recensées. Les revues françaises en SHS, estimées de l'ordre de 2 000, sont très clairement sous-représentées au regard des revues anglo-saxonnes, américaines (53,8 %, 1 084 revues) ou anglaises (24,75 %, 498 revues). C'est l'une des raisons qui expliquent les avantages des docteurs revenus de pays anglophones sur le marché chinois car ils sont mieux rompus à la publication dans des revues classées par les bases de citation, et notamment par SSCI. Pour E12 :

16. Cf. Wu Shulian 武书连, 中国大学评价 (Zhongguo daxue pingjia, Classement des universités chinoises), 2018, <http://edu.sina.com.cn/gaokao/2018-02-25/doc-ifyrwsqh9613316.shtml> (consulté le 30 avril 2018).

17. Le CSC finance également la mobilité d'étudiants à tous les niveaux – licence, master, doctorat –, enseignants et chercheurs étrangers souhaitant poursuivre des études en Chine.

18. Pour ne citer que les quatre plus célèbres d'entre elles : Université de Pékin, Université Tsinghua, Université Fudan et Université Jiaotong.

19. Sur la domination de l'index SSCI sur la recherche scientifique, et plus spécifiquement sur les recherches SHS, voir entre autres les débats menés et discutés par Seglen (1997), Casadevall et Fang (2014) et Contat et Gremillet (2015). Sur l'impératif de publication dans des revues classées pour les doctorants des universités chinoises, voir « Publish or Perish: The Dark World of Chinese Academic Publishing », <http://www.sixthtone.com/news/1003146/publish-or-perish-the-dark-world-of-chinese-academic-publishing> (consulté le 3 novembre 2018).

Au fond, en Chine, une publication dans une revue qui n'est pas SSCI, cela ne compte pas. Il faudrait intégrer davantage de publications françaises dans SSCI afin qu'elles soient prises en compte par les systèmes d'évaluation des universités chinoises. Mais en réalité, voilà qui est bien difficile.

Selon un autre enquêté (E9) :

Mon université, en matière de publications étrangères, ne reconnaît que celles qui figurent dans les listes SSCI et AHCI [Arts and Humanities Citation Index], qui sont fabriquées aux États-Unis. Les revues françaises sont très peu nombreuses à y figurer. Donc si nous publions en langue française, en général, notre université ne les prend pas en compte.

Dans la base AHCI, la France ne représente que 5,66 % des revues citées avec 66 titres pris en compte contre 42,2 % pour les États-Unis (492 titres) et 16,9 % pour l'Angleterre (197 titres) (Dassa, Kosmopoulos et Pumain 2010 : 8).

L'un des enquêtés résume en ces termes les avantages comparatifs sur le marché du travail chinois des docteurs formés en Chine, en France et dans les pays anglo-saxons (E9) :

Si l'on compare les collègues qui ont des formations académiques distinctes, chacun a ses propres avantages. Ceux qui reviennent des États-Unis, d'Angleterre et des pays anglophones savent mieux écrire l'anglais et ont des facilités pour publier dans des revues SSCI. Ceux qui ont été formés en Chine même sont plus familiers des procédures de soumission et d'écriture des projets de recherche aux institutions [nationales] de financement. Ceux qui ont obtenu leur doctorat en France, leur avantage linguistique n'est pas aussi élevé que s'ils maîtrisaient l'anglais ; ils sont aussi ignorants des procédures de soumission des projets de recherche.

Certains doctorants formés en Chine privilégient des séjours de court terme (échange d'un semestre, d'un an) à l'étranger pour avoir cette expérience internationale, plutôt que de réaliser leur thèse entièrement à l'étranger. Il faut noter que nombre de nos enquêtés réalisent leur doctorat dans le cadre d'une cotutelle franco-chinoise, ce qui facilite en partie le recrutement après la thèse, relativement aux étudiants en thèse dans une institution française sans lien avec le monde chinois de la recherche. La plupart de nos enquêtés choisissent également de retourner, après leurs études en France, dans la même ville (voire dans la même université chinoise), où ils ont été formés avant leur départ en France. Cela montre l'importance de la construction et du maintien des réseaux scientifiques préétablis en Chine dans le recrutement, stratégie développée par E7 en amont de son retour sur le marché du travail chinois. Intervient également là un autre critère d'appréciation : la capacité des jeunes scientifiques à soumettre des demandes de financement aux appels d'offre publiés en Chine.

Ce qui est frappant ici, c'est qu'il n'est nullement question de compétences scientifiques en tant que telles mais bien plutôt de savoir-faire et stratégies qui doivent être mobilisés dans la vie universitaire : savoir écrire un article au format attendu par les revues classées dans les bases de données bibliométriques ; maîtriser la procédure de présentation d'un projet de recherche pour obtenir des ressources auprès des institutions de financement de la recherche chinoise, construire un réseau personnel en milieu académique chinois permettant son recrutement, etc.

La maîtrise durable d'un corpus de références

Reste à mesurer l'apport de la formation en sciences sociales en France dans l'insertion sur le marché académique chinois : comment cet acquis est-il évalué par les institutions au regard des missions qu'ils confient aux enseignants et aux chercheurs ? Pour répondre à cette question, nous avons analysé les références mobilisées par l'un de nos enquêtés dans ses publications. Celui-ci a séjourné trois années en France entre 2005 et 2008 pour poursuivre un doctorat en cotutelle avec un directeur français et un directeur chinois. Nous avons rassemblé un corpus de neuf publications à la fois dans des revues chinoises (sept articles) et françaises (deux articles) parues entre 2007 et 2014, et comptabilisé les textes cités en langue chinoise, en langue française et en langue anglaise.

Sur l'ensemble du corpus, les 299 références bibliographiques se répartissent de la manière suivante : 64 % sont en langue chinoise, 19 % sont en langue française et 17 % en langue anglaise⁽²⁰⁾. Sur la période considérée, sept années, il apparaît que les références en langues non chinoises occupent une place importante et les références dans la seule langue française sont significatives, près d'une sur cinq. Si l'on considère, les seules deux publications en langue française, les 42 références citées se répartissent ainsi : 60 % en langue française, 21 % en langue chinoise et 19 % en langue anglaise. Pour les seules sept publications en langue chinoise, les 257 références citées se répartissent ainsi : 71 % en langue chinoise, 17 % en langue anglaise et 12 % en langue française. La part des références en langue française est d'autant plus grande que le support de publication est français. Ce n'est certes pas surprenant. C'est le fruit d'une adaptation délibérée de l'auteur aux attentes des institutions. Le fait nous paraît révéler la flexibilité de l'auteur qui, sachant les attendus de telle ou telle revue, s'y plie afin de voir son texte publié. Au final, notre hypothèse est que nos enquêtés, affiliés à deux espaces académiques, sont à même de développer des stratégies qui leur permettent simultanément d'exister dans les deux univers.

À titre de comparaison, dans une publication récente qui vise à stimuler le dialogue entre sociologues français et chinois qui pratiquent la sociologie économique (Roulleau-Berger et Liu 2014), sur 12 textes signés d'auteurs chinois, on ne compte que trois références à des auteurs français pour des travaux qui sont pour le moins anciens : Jacques Ellul pour *La Société technologique* (1965), Pierre Bourdieu pour *La Distinction* (1979) et Alain Touraine pour sa méthode d'intervention sociologique. La sociologie anglo-saxonne est, elle, par contre, très abondamment citée. Ces auteurs sont tous seniors et dans des positions établies dans leurs universités, à la différence des chercheurs juniors dont il a été question dans cet article. Selon nous, le séjour initial de ces derniers en France, au cours de leurs années de formation, et à condition qu'il soit suivi d'échanges scientifiques réguliers qui peuvent prendre la forme de programmes communs de recherche par exemple, offre des chances de croisements épistémologiques durables.

Conclusion

L'enquête qualitative conduite ici concerne un corpus de jeunes chercheurs chinois formés en sciences sociales françaises, majoritairement fi-

20. C'est bien la langue de la référence qui est prise comme indicateur. Certes, parmi les références chinoises peuvent figurer des références d'ouvrages originellement publiés dans une autre langue. De même que par exemple figurent en français quelques titres d'auteurs de langue anglaise. Mais ces occurrences sont très marginales.

nancés et ayant l'ambition de faire une carrière universitaire en Chine. Elle révèle bien des écarts permis par le déplacement à la fois en termes de lieu de formation et d'enjeu épistémologique. En France, ces enquêtés font l'expérience d'une pratique scientifique distincte de celle qu'ils ont connue en Chine, accordant une grande place à l'autonomie individuelle, à la maîtrise de traditions intellectuelles, de même qu'ils font l'apprentissage de concepts forgés dans l'espace européen qui sont pour certains peu opératoires dans le contexte chinois. De ce point de vue, la circulation entre les espaces scientifiques est salutaire puisqu'elle assure la dénaturalisation des catégories de pensée et rappellent que toute production intellectuelle doit nécessairement être contextualisée (Espagne et Werner 1988 ; Bourdieu 2002).

Pour autant, l'épreuve de l'insertion professionnelle ne semble pas avoir de dimension proprement épistémologique. C'est de la plus ou moins grande maîtrise de savoir-faire et de stratégies professionnelles dont nos interlocuteurs font état. *In fine*, les plus grandes universités chinoises – sans doute faudrait-il revenir sur la diversité des situations en fonction des établisse-

ments – ont aligné leurs modes de recrutement, d'évaluation et de déroulement des carrières empruntés sur le modèle universitaire anglo-saxon, ce qui fit largement débat au début des années 2000 (Merle 2004). Les résultats présentés ici gagneraient à être approfondis par d'autres enquêtes telles que l'analyse d'un corpus de syllabus de cours dispensés par des jeunes collègues chinois formés en France.

■ Gilles Guiheux est professeur des universités au Cessma, Université Paris Diderot, Sorbonne Paris Cité. Cessma, Université Paris Diderot, case courrier 7017, 75205 Paris Cedex 13, France (gilles.guiheux@univ-paris-diderot.fr).

■ Wang Simeng est chargée de recherche au Cermes3, CNRS. Cermes3, CNRS, 7, rue Guy Môquet, BP 8, 94801 Villejuif Cedex, France (simeng.wang@cnr.fr).

Article reçu le 11 mai 2018. Accepté le 6 novembre 2018.

Annexe – Tableau synthétique du parcours universitaire des enquêtés

| | Années d'études en France* | Nombre d'années d'études en France* | Principale discipline pratiquée en France (discipline du doctorat) | Disciplines étudiées en Chine | Financement du doctorat**** |
|-----|----------------------------|-------------------------------------|--|----------------------------------|-----------------------------|
| E1 | 2007-2014 | 7 | anthropologie | langue et littérature françaises | contrat doctoral français |
| E2 | 2010-2018 | 8 | anthropologie | gestion | CSC |
| E3 | 2012-2017 | 5 | sociologie | gestion | CSC |
| E4 | 2001-2007 | 6 | sociologie | sociologie | contrat doctoral français |
| E5 | 2009-2014 | 5 | histoire | histoire | CSC |
| E6 | 2005-2013 | 8 | histoire des religions | histoire | CSC |
| E7 | 2000-2011 | 11 | économie | *** | CSC |
| E8 | 2008-2014 | 6 | sociologie | sociologie | CSC |
| E9 | 2004-2012 | 8 | études urbaines | urbanisme | autofinancement |
| E10 | 2010-2014 | 4 | sociologie | sociologie | CSC |
| E11 | 2015-2018 | 3 | sociologie | sociologie | CSC |
| E12 | 2008-2014 | 6 | géographie | histoire et géographie | CSC |
| E13 | 2004-2017 | 13 | sociologie, migrations | administration publique | autofinancement |
| E14 | 2011-2016 | 5 | sociologie | sociologie | CSC |
| E15 | 2002-2013 | 11 | histoire | gestion | autofinancement |
| E16 | 2003-2016 | 13 | sociologie | ethnologie | contrat doctoral français |
| E17 | 2005-2012 | 7 | science politique | science politique | autofinancement |
| E18 | 2009-2018** | 9 | sociologie | *** | autofinancement |
| E19 | 2016-2019** | 3 | philosophie | littérature | autofinancement |
| E20 | 2007-2018** | 11 | sociologie | histoire et sociologie | contrat doctoral français |
| E21 | 2011-2020** | 9 | anthropologie | littérature | CSC |
| E22 | 2011-2018** | 7 | didactique des langues | langue française | CSC |
| E23 | 2016-2020** | 4 | sociologie | sociologie | CSC |
| E24 | 2016-2018 | 2 | sociologie (séjour postdoctoral) | sociologie | CSC |
| E25 | 2009-2017 | 8 | anthropologie | journalisme | autre bourse française |
| E26 | 2013-2018** | 5 | philosophie | philosophie | CSC |
| E27 | 2014-2018** | 4 | droit | droit | CSC |
| E28 | 2011-2021** | 10 | sociologie | *** | CSC |
| E29 | 2005-2009 | 4 | sociologie | sociologie | CSC |

* Il s'agit des années de scolarité universitaire en France, thèse incluse. Certains étudiants ont, avant la thèse, suivi un cursus de licence et master en France.

** Thèse en cours. Nous indiquons l'année prévue de fin de la thèse.

*** Étudiants qui n'ont pas suivi de cursus universitaire en Chine et qui ont suivi toute leur scolarité universitaire en France.

**** Quatre types de financements sont distingués : autofinancement, contrat doctoral français, autre bourse française et financement de CSC.

Note : Les questionnaires ont été réceptionnés entre décembre 2017 et février 2018.

Références

- ALATAS, Syed Farid. 2003. « Academic Dependency and the Global Division of Labour in the Social Sciences ». *Current Sociology* 51 (6) : 599-613.
- BECKER, Howard S. 2002. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- BOURDIEU, Pierre. 2000. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 145 : 3-8.
- BOURDIEU, Pierre. 2003. « L'objectivation participante ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 150 : 43-58.
- BOURDIEU, Pierre. 2004. *Esquisse pour une auto-analyse*. Paris : Raisons d'agir.
- BOURGOUIN, France. 2011. « Des individualistes globaux : ruptures et discontinuités dans les familles d'élites africaines transnationales ». *Autrepart* 2011/1-2 (57-58) : 299-314.
- CASADEVALL, Arturo, et Ferric C. FANG. 2014. « Causes for the Persistence of Impact Factor Mania ». *MBio* 5 (2).
- CHEVRIER, Yves. 2003. « Les Aires culturelles dans les sciences de l'homme et de la société : questions pour une prospective ». Texte présenté lors du colloque *Les Aires culturelles dans les sciences de l'homme et de la société : questions pour une prospective*, CNRS, Gif sur Yvette 24-25-26 septembre 2003.
- CONTAT, Odile, et Anne-Solweig GREMILLET. 2015. « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication* 7.
- COULON, Alain. 1997. *Le métier d'étudiant*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DASSA, Michèle, Christine KOSMOPOULOS, et Denise PUMAIN. 2010. « JournalBase. Comparer les bases de données scientifiques internationales en sciences humaines et sociales ». *Cybergeo : European Journal of Geography*. <http://journals.openedition.org/cybergeo/22864> (consulté le 19 janvier 2018).
- DEDIEU, Jean-Philippe. 2003. « Les élites africaines, enjeu de la diplomatie scientifique des États-Unis ». *Politique étrangère* 1 : 119-31.
- DEROUET, Jean-Louis, Philippe SAVOIE, Yiping HUO et Jean-Émile CHARLIER. 2017. *La formation des élites en Chine et en France (XVII^e - XXI^e siècles) : les apports de regards croisés : sociologie, histoire, philosophie politiques*. Louvain-La-Neuve : Academia-L'Harmattan.
- DIA, Hamidou. 2015. « Les diplômés en langue arabe au sein de l'élite sénégalaise : du symbolique à l'académique ». *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* 14 : 187-206.
- ESPAGNE, Michel, et Michael WERNER (éds.). 1988. *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e-XIX^e siècles)*. Paris : Éditions Recherche sur les civilisations.
- GARNEAU, Stéphanie, et Sylvie MAZZELLA. 2013. « Transformations des mobilités étudiantes sud-nord : approches démographiques et sociologiques ». *Cahiers québécois de démographie* 42 (2) : 183-200.
- GERARD, Étienne, et Jean-François CORNU. 2013. « Dynamiques de mobilité étudiante Sud-Nord : une approche par les pôles internationaux de formation de l'élite scientifique mexicaine ». *Cahiers québécois de démographie* 42 (2) : 241-72.
- GERARD, Étienne, et Anne-Catherine WAGNER. 2015. « Introduction : Élités au Nord, élites au Sud : des savoirs en concurrence ? ». *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* 14 : 7-24.
- GOLD, Thomas, Doug GUTHRIE, et David WANK (éds.). 2002. *Social Connections in China: Institutions, Culture, and the Changing Nature of Guanxi*. Cambridge : Cambridge University Press.
- GOSSAERT, Vincent. 2007. « L'invention des "religions" en Chine moderne ». In Anne Cheng (éd.), *La pensée en Chine aujourd'hui*. Paris : Galilée. 185-213.
- HEIMER, Maria, et Stig THØGERSEN (éds.). 2006. *Doing Fieldwork in China*. Honolulu : University of Hawaii Press.
- HUANG, Futao. 2007. « L'internationalisation de l'enseignement supérieur à l'ère de la mondialisation : ses répercussions en Chine et au Japon ». *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* 19-1 : 49-64.
- HUANG, He. 2010. « China's Historical Encounter with Western Sciences and Humanities ». In Michael Kuhn et Doris Weidemann (éds.), *Internationalisation of the Social Sciences*. Bielefeld : Transcript. 21-44.
- KUHN, Michael, et Doris WEIDEMANN. « Internationalization of the Social Sciences: Introduction ». In Michael Kuhn et Doris Weidemann (éds.), *Internationalisation of the Social Sciences*. Bielefeld : Transcript. 11-20.
- LONGUENESSE, Elisabeth, et François SIINO. 2005. « Aires culturelles et pluridisciplinarités. Quel enjeu pour les sciences sociales ? ». *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* 105-106 : 7-12.
- MAZZELLA, Sylvie (éd.). 2009. *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Paris : Karthala.
- MERLE, Aurore. 2004. « La réforme des universités et de l'enseignement supérieur en Chine : le débat autour de l'université de Pékin ». *Lettre du CEFC, Nouvelles de Chine*, mars-avril.
- O'BRIEN, Kevin J. 2006. « Discovery, Research (Re)design, and Theory Building ». In Maria Heimer et Stig Thøgersen (éds.), *Doing Fieldwork in China*. Honolulu : University of Hawaii Press : 27-41.
- ROCCA, Jean-Louis (éd.). 2008. *La société chinoise vue par ses sociologues*. Paris : Presses de Sciences Po.
- ROULLEAU-BERGER, Laurence. 2015. « Sciences sociales "postoccidentales" : de l'Asie à l'Europe ». *Socio* 5 : 9-23.
- ROULLEAU-BERGER, Laurence. 2011. *Désoccidentaliser la sociologie. L'Europe au miroir de la Chine*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- ROULLEAU-BERGER, Laurence, Yuhua GUO, Peilin LI, et Shiding LIU (éds.). 2008. *La nouvelle sociologie chinoise*. Paris : CNRS éditions.
- ROULLEAU-BERGER, Laurence, et Shiding LIU. 2014. *Sociologies économiques française et chinoise : regards croisés*. Lyon : ENS éditions.
- SEGLÉN, Per O. 1997. « Why the Impact Factor of Journals Should Not Be Used for Evaluating Research ». *BMJ* 314 (7079) : 498-502.
- SPRING, Joel. 2014. *Globalization of Education: An Introduction*. New York : Routledge.
- SZANTON, David L. 2003. « The Origin, Nature and Challenges of Area Studies in the United States ». In David L. Szanton (éd.), *The Politics of Knowledge: Area Studies and the Disciplines*. Stanford : Stanford University Press. 1-33.
- ZAKI, Lamia. 2006. « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités ». *Genèses* 4-5 : 112-25.
- ZHANG, Letian. 2008. « La crise de la recherche fondamentale. Recherche académique, logique du marché ou intervention étatique ». In Jean-Louis Rocca (éd.), *La société chinoise vue par ses sociologues*. Paris : Presses de Sciences Po. 289-307.